

VENTILATION THERMIQUE

Jacques JELODIN
- DDT 36 -



Maître d'Ouvrage
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

Référence de l'opération
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Contrôle du XX/XX/XXXX

Rapport de contrôle des règles de construction



Direction départementale des territoires de l'Indre
SHC/ACCA



Bilan des contrôles

➤ Bilan des contrôles réalisés

▪ habitat individuel et collectif

Ventilation : 427 contrôles

installations non conformes

75 %

Thermique (RT 2005): 375 contrôles

constructions non conformes

52 %

Ventilation

➤ Non conformités

▪ Les principales non conformités constatées :

▪ Extraction d'air

72 %

▪ Entrées d'air

20 %

▪ Circulation intérieur de l'air

8 %

▪ *Principaux défauts sur l'installation:*

- *Groupe non raccordé sur l'extérieur*
- *Gaines déchirées ou écrasées*
- *Incompatibilité entre les différents composants de l'installation*
- *Détalonnage des portes non conforme*
- *Entrées d'air absentes, obstruées ou mal positionnées*

Ventilation



Groupe de ventilation non raccordé

Détalonnage de porte non réalisé



Ventilation



Gaine coudée

Gaine déchirée



Ventilation

Entrée d'air obstruée



Absence d'entrée d'air



Entrée et extraction dans une même pièce

Thermique

➤ Non conformités

▪ Les principales non conformités constatées :

▪ Étude thermique

23 %

▪ Isolation

44 %

▪ Conduit d'évacuation des fumées

33 %

▪ Principaux défauts :

- *Étude thermique non réalisée ou matériel mis en place différent de celui de l'étude*
- *Absence d'isolant ou épaisseur insuffisante*
- *Pas de conduit d'évacuation des fumées (Arrêté du 31 Octobre 2005)*

Thermique



Épaisseur d'isolant mesurée : 8 cm



Isolation des combles mal répartie

Thermique



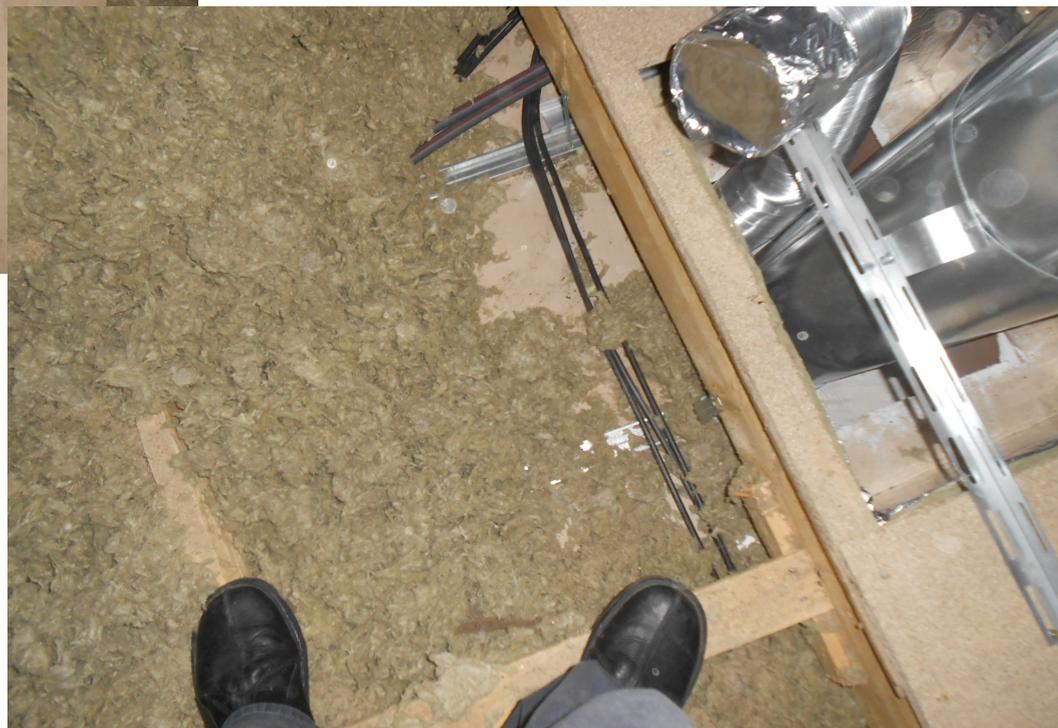
Repères d'épaisseur d'isolation

Thermique



Absence d'isolant sur plafond

Absence d'isolant sur plafond



Bilan des contrôles

➤ Conclusions

- Un volume de contrôle significatif
- Des contrôles simples sur des constructions simples (maisons individuelles)
- Un nombre de non conformités en régression mais important
- Une interrogation :
« Comment assurer une meilleure qualité de la construction ? »